

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA VILLE DE THÔNES**

SÉANCE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente du mois de juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué en Séance Officielle à dix-sept heures, s'est réuni en lieu ordinaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Vice-Présidente.

Étaient présents : M. Michel BIBOLLET, Mme Michèle DUCROT, M. Jean-Marc GROFF, Mmes Nelly MIQUET-SAGE, Muriel PERILLAT dit LEGROS, Administrateurs.

Avait donné procuration : Mme Brigitte VULLIET, Administratrice

Étaient absents : M. Pierre BIBOLLET, Président,
Mme Joëlle TIBURZIO, M. Frédéric VAILLANT, Administrateurs.

Date de convocation : 24 juin 2025
Administrateurs en exercice : 10
Présents et représenté : 7

Mme Muriel PERILLAT DIT LEGROS, Administratrice, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2025/015 - REPAS ANNUEL DES SENIORS – CONDITIONS DE PARTICIPATION ET TARIFICATION

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les orientations du CCAS en matière de lien social et de prévention de l'isolement des personnes âgées ;

Considérant la volonté de la Commune de maintenir un moment convivial et festif à destination des Seniors ;

Considérant que ce repas constitue une action de cohésion sociale ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'organiser le repas annuel des seniors à l'automne 2025.
- **FIXE** les conditions de participation comme suit :
 - ✓ gratuité pour les personnes âgées de 70 ans et plus, résidant sur la commune de Thônes
 - ✓ participation de 36 € pour les personnes de 70 ans et plus ayant un lien avec Thônes (anciens habitants, enfants de résidents, etc ...) mais ne résidant pas sur la commune de Thônes.
- **AUTORISE** M. le Président du CCAS à engager les dépenses afférentes à l'organisation de cet événement.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

.../...

Envoyé en préfecture le 18/07/2025

Reçu en préfecture le 18/07/2025

Publié le 18/07/2025

ID : 074-267410249-20250630-CCAS25015-DE

S²LOW

THÔNES, le 10 juillet 2025

Le Maire-Président,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Muriel PERILLAT dit LEGROS

LE MAIRE-PRÉSIDENT CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE
DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE
18 JUIL. 2025 ET PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 18 JUIL. 2025

THÔNES, le 28 JUIL. 2025

Le Maire-Président,

Pierre BIBOLLET

